

4 rue de Verdun
B.P. 9
76410 SAINT AUBIN LES ELBEUF

N° Siret : 35107034700015
N.A.F. : 2829B
N° intracommunautaire : FR 88 351070347
Téléphone : 02 35 77 21 66
Télécopie : 02 35 78 46 26

NUMERO F20261195
DATE 03/02/26

Client livré :
GARAGE DESTAL
ROUTE DE SALVIAC

46250 CAZALS

GARAGE DESTAL
ROUTE DE SALVIAC

46250 CAZALS

Référence client : 8486 / 8486
Représentant : RIOULT
Tel client : 06.49.01.13.90

Numéro TVA Intra Client : FR49821830346

Référence	Désignation	Qté	Px unit.Brut H.T.	Remise	Px unit.Net H.T.	Montant HT
	Bon de livraison n° B20250990 du 03/02/26 Réf cde #1663-3382					
CEN-FUS-6A3	Fusible 6.3A - 5*20 temporisé (Vendu par boite de 10)	10,00	0,39		0,39	3,90
HYD-PDE-0099	Bobine électrovanne HP 2mm	1,00	34,15		34,15	34,15
CEN-FUS-2A	Fusible 2A - 5*20 temporisé (Vendu par boite de 10)	10,00	0,39		0,39	3,90
CEN-FUS-0002	Fusible 8A - 5*20 temporisé (Vendu par boite de 10)	10,00	0,35		0,35	3,50
MINI_FACTURATION	FORFAIT MONTANT COMMANDE INFERIEUR A 60€ HT (Hors frais transport)	1,00	15,00		15,00	15,00
TRANSPORT	FRAIS DE TRANSPORT	1,00	20,00		20,00	20,00

	Total HT	Taux TVA	Base TVA	Total TVA	Escompte	Total TTC	Acompte	NET A PAYER
Euro	80,45	20%	80,45	16,09	0,00	96,54	0,00	96,54

Conditions de règlement	Echéance au:		Mt en Euro	Mode de règlement
30 Jours fin mois	31/03/26		96,54	CHEQUE

Talon a joindre à votre règlement
Code : 8486 / 8486
Date : 03/02/26
Numéro : F20261195
Montant : 96,54

FR76 3000 3008 1000 0200 8421 008 BIC:SOGEFRPP
FR76 1010 7003 4800 3304 8767 253 BIC:BREDFRPPXXX

Facture payable comptant des reception des marchandises, sauf dérogation écrite. Toute somme non payée à l'échéance donnera, lieu sans mise en demeure préalable, outre les éventuels frais judiciaires engendrés par son recouvrement, au paiement par le débiteur d'une pénalité forfaitaire de 15% du montant TTC de la facture non-payée et de la pénalités fixées pour chaque jour de retard au montant TTC de la facture non-payée, multiplié par 3 fois le taux d'intérêt légal. Aucun escompte ne sera pratiqué pour un paiement anticipé. Le paiement de la présente facture implique l'acceptation expresse et sans réserve de l'intégralité des conditions générales de vente figurant au verso, conformément à l'article L.441-6 du code de commerce.

Nous vous informons qu'à compter du 01/04/21, un minimum de facturation de 60€ HT, EXW (départ usine) sera appliqué.
D'autre part, pour tout retour de pièces neuves, une demande écrite préalable par fax ou email devra être adressée à Heurtaux,
et un abattement de 25% du prix de vente H.T sera appliqué.